

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 1533

présenté par
M. Dupont-Aignan, Mme Besse et Mme Ménard

ARTICLE 2

À la seconde phrase, après le mot :

« budgétaires »,

insérer le mot :

« minimales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La France doit investir massivement dans l'ensemble de ses forces armées et de ses installations militaires. Afin de garantir la pérennité de l'augmentation budgétaire, durant la totalité de la loi de programmation, il semble nécessaire de préciser que cette augmentation est un minima.

Tel est l'objectif du présent amendement.